



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-017-2025-10

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

IDF-2025-10-07-00004 - Arrêté 2025-269 portant modification de l'arrêté 2025-260 relatif au renouvellement pour une durée de quatre mois, de l'administration provisoire de l'Institut Médico-Educatif (IME) Jacqueline et Claude Chapellier à Marines géré par l'Association La Mayotte à compter du 8 octobre 2025 (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-10-07-00001 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/101 portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie (3 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2025-10-02-00009 - Arrêté modificatif fixant la liste des membres du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Section Soins Médicaux et de Réadaptation (3 pages)

Page 11

IDF-2025-10-07-00005 - Arrêté n°DOS - 2025/3997 Fixant la liste des membres du comité consultatif d'allocation des ressources Section urgences, modifiant l'arrêté n°DOS - 2024-5011?? (4 pages)

Page 15

Agence Régionale de Santé / Direction de la Démocratie en Santé et de la Communication-Démocratie Sanitaire

IDF-2025-10-07-00006 - Arrêté n°2025/34 modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé?? et de l'autonomie d'Île-de-France (15 pages)

Page 20

Rectorat de l'académie de Versailles /

IDF-2025-09-22-00024 - Arrêté modificatif portant nomination des membres de la commission académique (1 page)

Page 36

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-07-00004

Arrêté 2025-269 portant modification de l'arrêté 2025-260 relatif au renouvellement pour une durée de quatre mois, de l'administration provisoire de l'Institut Médico-Educatif (IME) Jacqueline et Claude Chapellier à Marines géré par l'Association La Mayotte à compter du 8 octobre 2025

ARRÊTÉ N°2025-269

Portant modification de l'arrêté n°2025-260 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 3 octobre 2025 et relatif au renouvellement, pour une durée de quatre mois, de l'administration provisoire de l'Institut Médico-Educatif (IME) Jacqueline et Claude Chapellier sis 1, chemin du Pont à Marines (95640) FINESS n°95 004 797 7), géré par l'Association La Mayotte, à compter du 8 octobre 2025 ;

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-13 et suivants ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative ; le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n°2023-186 autorisant la création d'un IME de 8 places au sein de la commune de Marine au profit de l'Association La Mayotte ;
- VU** l'inspection menée par les services de l'Agence régionale de santé Île-de-France au sein de l'IME "Jacqueline et Claude Chapellier" le 20 mai 2025 ;
- VU** les courriers de la Directrice de l'Autonomie de l'Agence régionale de santé Île-d-France en date du 28 mai 2025 et du 6 juin 2025 ;
- VU** l'arrêté n°2025-193 en date du 3 juillet 2025 du Directeur général de l'agence régionale de santé Île-de-France prononçant, pour une durée de 3 mois à compter du 7 juillet 2025, la mise sous administration provisoire de l'IME « Jacqueline et Claude Chapellier » ;
- VU** le rapport de l'administratrice provisoire en date du 15 septembre 2025 ;
- VU** le courrier de l'organisme gestionnaire en date du 8 septembre 2025 ;
- VU** l'arrêté n°2025-260 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 3 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT

que par arrêté n°2025-260 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 3 octobre 2025, l'administration provisoire de l'IME Jacqueline et Claude Chapellier a été renouvelée, pour une durée de quatre mois à compter du 8 octobre 2025 à 8h00 ; que Madame AOUZELLEG a été nommée pour conduire cette mission ;

que les services de l'ARS Ile-de-France ont été informés, ce jour, de l'impossibilité pour Madame AOUZELLEG d'occuper ce poste ; qu'il convient, dès lors, de

modifier l'arrêté n°2025-2060 pour reconduire Madame Florence BILLAULT dans les fonctions d'administratrice provisoire et de modifier la lettre de mission en conséquence ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté n°2025-260 du 3 octobre 2025 renouvelant l'administration provisoire de de l'Institut Médico-Educatif « Jacqueline et Claude Chapellier », , pour une durée de 4 mois, à compter du 8 octobre 2025 à 8 heures est **inchangé**.

ARTICLE 2 : L'article n°2 de l'arrêté n°2025-260 du 3 octobre 2025 est modifié comme suit :

« Madame BILLAULT est nommée en qualité d'administratrice provisoire de l'IME « Jacqueline et Claude Chapellier », à compter du 8 octobre 2025 à 8 heures dans le cadre fixé par le code de l'action sociale et des familles.

Elle accomplira, au nom du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et pour le compte de l'association La Mayotte, les actes d'administration urgents ou nécessaires pour mettre fin aux difficultés constatées dans cet établissement et y restaurer un fonctionnement satisfaisant, dans les conditions prévues par l'article L.313-14 du Code de l'action sociale et des familles et précisées par la lettre de mission qui lui est notifiée.

A cette fin, elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la direction de l'établissement et notamment en matière d'engagement juridique, de gestion comptable et financière de l'IME ainsi que de gestion des personnels. »

ARTICLE 3 : L'article n°3 de l'arrêté n°2025-260 du 3 octobre 2025 est modifié comme suit :

« Au plus tard le 15 novembre 2025, Madame BILLAULT remettra à l'Agence régionale de santé Île-de-France un document d'étape portant sur la situation de l'établissement. Ce document devra comprendre :

- un état des lieux actualisé de l'organisation, du fonctionnement et des conditions de prise en charge des jeunes ;*
- un bilan circonstancié de la mise en œuvre des injonctions fixées précédemment, précisant celles effectivement mises en œuvre, celles restant à engager, et les raisons motivant, le cas échéant, leur non-application ;*
- une analyse des conditions nécessaires à la pérennisation des mesures correctrices mises en place ;*
- l'identification des freins ou limites rencontrés dans cette perspective.*

Ce rapport constituera un élément structurant pour apprécier l'évolution de la situation de l'établissement, en particulier au regard de la qualité, de la continuité et de la sécurité de la prise en charge. »

ARTICLE 4 : Les articles n°4, n°5, n°6 et n°7 de l'arrêté n°2025-260 du 3 octobre 2025 sont **inchangés** ;

ARTICLE 5 :

La Directrice départementale du Val d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président de l'association La Mayotte et à la directrice de l'IME "Jacqueline et Claude Chapellier" et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Île-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 7 oct 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France et par délégation

Signé

Sophie MARTINON
Directrice générale adjointe

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-07-00001

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/101 portant
autorisation de regroupement d'officines de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/101

portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 2 mars 1944 portant octroi de la licence n°94#000395 à l'officine de pharmacie sise 47 Avenue de la République à VILLENEUVE-LE-ROI (94290) ;
- VU** l'arrêté du 24 février 1943 portant octroi de la licence n°77#000025 à l'officine de pharmacie sise 51 Bis rue de Paris à TORCY (77200) ;
- VU** la demande enregistrée le 17 juin 2025, présentée par la PHARMACIE TAPIN-TRICHOT, représentée par Madame Martine TAPIN, pharmacien titulaire de l'officine sise 47 Avenue de la République à VILLENEUVE-LE-ROI (94290), et la SELAS PHARMACIE DU PARC, représentée par Monsieur Jean-François METAIS, pharmacien titulaire de l'officine sise 51 Bis rue de Paris à TORCY (77200), en vue du regroupement de leurs officines vers le local sis 22 Bis rue de Paris à TORCY (77200) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 20 juin 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;

VU l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 8 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le regroupement envisagé se fera dans un autre local que les officines au 22 Bis rue de Paris à TORCY (77200) ;

CONSIDÉRANT que la commune de VILLENEUVE-LE-ROI (94290) comptabilise au dernier recensement en vigueur 20 871 habitants et dispose de 7 officines ouvertes au public ;

CONSIDÉRANT que la commune de TORCY (77200) comptabilise au dernier recensement en vigueur 22 939 habitants et dispose de 7 officines ouvertes au public ;

CONSIDÉRANT que les communes de VILLENEUVE-LE-ROI (94290) et TORCY (77200) présentent un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à l'article L. 5125-4, remplissant la condition prévue à l'article L. 5125-5 du code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT que le regroupement proposé n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente des communes d'origine des officines à regrouper ;

CONSIDÉRANT que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;

CONSIDÉRANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;

CONSIDÉRANT que le regroupement envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier où sera située l'officine issue du regroupement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est autorisé le regroupement, dans le local sis 22 Bis rue de Paris à TORCY (77200), des officines dont Madame Martine TAPIN et Monsieur Jean-François METAIS sont titulaires.

ARTICLE 2^e : La licence n°77#000633 est octroyée à l'officine issue du regroupement.

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

ARTICLE 3^e : Les licences n°94#000395 et n°77#000025 devront être restituées à l'Agence régionale de santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

ARTICLE 4^e : Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de regroupement ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciens demandeurs.

- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine issue du regroupement autorisé par le présent arrêté devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-02-00009

Arrêté modificatif fixant la liste des membres du
Comité Consultatif d'Allocation des Ressources
Section Soins Médicaux et de Réadaptation

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS – DOS - 2025/ 4001

Arrêté modificatif fixant la liste des membres du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Section Soins Médicaux et de Réadaptation

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** l'article 36 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 ;
- VU** le code de la Santé Publique et notamment les modalités prévues aux 2° et 3° de l'article R. 6123-1 ;
- VU** le code de la Sécurité Sociale et notamment les articles L.162-22-6 et R. 162-29 ;
- VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France ;
- VU** le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif à la réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation ;
- VU** l'arrêté n°DOS - 2022/3978 du 18 octobre 2022 fixant la liste des membres du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Section Soins Médicaux et de Réadaptation ;
- VU** l'arrêté modificatif n°DOS - 2022/4679 du 29 novembre 2022 fixant la liste des membres du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Section Soins Médicaux et de Réadaptation ;
- VU** la désignation du représentant de la FHF (2^{ème} Titulaire), Mr Antoine VEILLARD BARON, en remplacement de Mr Vincent MICHALOUX ;
- VU** la désignation de la représentante FEHAP de la FHF (1^{ère} Suppléante), Mme Laurence DAUFFY, en remplacement de Mme Clarisse MITANNE MULLER ;
- VU** la désignation du représentant de la FHP (3^{ème} suppléante), Mme Géraldine GAILLARD, en remplacement de Mr Loïc WACOGNE ;
- VU** la désignation du représentant de la FHF (1^{er} titulaire), Mme Isabelle PERSEC, en remplacement de Mr Eric CLAPIER ;
- VU** la désignation du représentant de la FHF (3^{ème} suppléant), Mme Céline MOREAU, en remplacement de Mr Pierrick BONNIEU-MILOT ;

CONSIDÉRANT que la section Soins Médicaux et de Réadaptation du comité consultatif d'allocation des ressources est composée :

1. de cinq à dix représentants des organisations nationales les plus représentatives des établissements de santé publics et privés, désignés par celles-ci, dans les conditions suivantes :

- Le nombre de représentants est arrêté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé en tenant compte notamment du nombre d'établissements et de la présence de ces organisations au sein de la région ;
- La répartition entre les organisations est déterminée en fonction de l'activité des établissements relevant de chacune d'entre elles au sein de la région. Pour les organisations disposant de plus d'un représentant, l'un d'entre eux est un représentant de la communauté médicale ;

2. de deux représentants des associations d'usagers et de représentants des familles spécialisés dans le domaine d'activité nommés par la Directrice générale de l'agence régionale de santé ;

que cette section comporte au maximum douze représentants, dont le nombre et la répartition varient en fonction du nombre d'habitants au sein de la région ;

qu'un président et un vice-président sont désignés par la section parmi les membres selon des modalités fixées par le règlement intérieur ;

que le second suppléant du représentant des usagers n'est pas encore désigné et qu'un arrêté modificatif devra être rédigé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En Ile-de-France, région comptant 12 millions d'habitants, le comité consultatif d'allocation des ressources - section soins médicaux et de réadaptation - est constitué de 12 membres (12 titulaires et 12 suppléants), répartis de la manière suivante :

- 10 représentants des établissements de santé ;
- 2 représentants des usagers.

ARTICLE 2 : La liste des membres composant le comité consultatif d'allocation des ressources – section soins médicaux et de réadaptation- de la région Ile-de-France est fixée dans le tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé.

Fait à Saint-Denis,
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de soins
Monsieur Arnaud CORVAISIER

Signé

ANNEXE – ARRÊTÉ N°DOS – 2025/ 4011

Composition du comité consultatif d'allocation des ressources – section Soins Médicaux et
de Réadaptation
Région Ile-de-France

COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF D'ALLOCATION DES RESSOURCES SECTION SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION		
Titulaire		Suppléant
Représentants des organisations des établissements de santé publics et privés		
Fédération Hospitalière de France (FHF)		
1	Isabelle PERSEC, Déléguée Régionale - FHF	Caroline SIMONNEAUX, Directrice Adjointe au sein de la Direction commune CHI Poissy-Saint-Germain-en-Laye/CH de Mantes et CHI de Meulan les Mureaux - GHT Yvelines Nord
2	Antoine VEILLARD BARON, Directeur de la Stratégie et de la Transformation – AP-HP	Claire DAVY, Cheffe du département Parcours à la Direction de la Stratégie et de la transformation – AP-HP
3	Camille DUMAS, Directeur des Finances – AP-HP	Céline MOREAU, Chargée de mission réformes – AP-HP
4	Véronique QUENTIN, Responsable de Service - Hôpitaux de Saint-Maurice	Viorel OLTEAN, Chef de service - Hôpital Le Parc à Taverny
Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)		
1	Nicolas TOUCHON, Directeur Général - IRMA Valenton	Laurence DAUFFY, Directrice Générale - UGECAM IDF
2	Jean-Paul CANTINEAU, Médecin DIM - Fondation Santé des Etudiants de France	Jean-Noël COLLIN, Directeur Médical - Fondation Cognacq-Jay
Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)		
1	Hélène KISLER, Déléguée Générale - FHP	Géraldine AUSTRUY, Directrice - Hospitalisation Privée d'Addictologie
2	Alexandre BREIL, Directeur des Opérations Adjoint - RAMSAY GDS	Edwige MASSON, Directrice de la performance médico-économique et de la réglementation - KORIAN
3	Paul GOBIN, Directeur - Clinique des Trois Soleils	Géraldine GAILLARD, Directrice Générale - Clinique du Bourget
4	Marie-Christine LOCRET-BRIOLAT, Directrice de l'information médicale - ORPEA CLINEA	Thierry RODITIS, Médecin DIM – CLINALLIANCE
Représentants des Associations d'Usagers et de Représentants des Familles		
1	Marie-Christine JOLY, Administrateur de la Ligue contre le Cancer du comité de Seine-et-Marne	-
2	France WOIMANT, Présidente – France AVC Ile-de-France	Christiane BAYARD, Membre du conseil d'Administration – AFTC Ile-de-France

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-07-00005

Arrêté n°DOS - 2025/3997 Fixant la liste des membres du comité consultatif d'allocation des ressources Section urgences, modifiant l'arrêté n°DOS - 2024-5011

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS - 2025/3997

**Fixant la liste des membres du comité consultatif d'allocation des ressources
Section urgences**

Modifiant l'arrêté N°DOS - 2024-5011

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** l'article 36 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 ;
- VU** le code de la Santé Publique et notamment les modalités prévues aux 2° et 3° de l'article R. 6123-1 ;
- VU** le code de la Sécurité Sociale et notamment les articles L. 162-22-6 et R. 162-29 ;
- VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n°2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;

CONSIDÉRANT que la section urgences du comité consultatif d'allocation des ressources est composée :

1. de représentants des organisations nationales les plus représentatives des établissements de santé publics et privés, désignés par celles-ci, dans les conditions suivantes :
 - chaque organisation nationale représentative possède un nombre minimum de représentants en fonction du nombre de passages cumulés par an dans les structures des urgences autorisées au sein des établissements adhérents de chaque organisation de la région considérée ;
 - les sièges restants sont attribués proportionnellement à l'activité des structures des urgences des établissements de chaque organisation nationale représentative ;
2. de représentants en région des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes ; que ces représentants sont nommés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, sur proposition des associations professionnelles ;

3. de représentants des associations d'usagers et de représentants des familles spécialisés dans le domaine d'activité nommés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé.

que cette section comporte au maximum vingt-et-un représentants, dont le nombre et la répartition varient en fonction du nombre d'habitants au sein de la région ;

qu'un président et un vice-président de la section sont désignés parmi les membres selon des modalités fixées par le règlement intérieur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En Ile-de-France, région comptant 12 millions d'habitants, le comité consultatif d'allocation des ressources - section urgences est constitué de 21 membres (21 titulaires et 21 suppléants), répartis de la manière suivante :

- 12 représentants des établissements de santé ;
- 6 représentants des médecins urgentistes,
- 3 représentants des usagers.

ARTICLE 2 : La liste des membres composant le comité consultatif d'allocation des ressources – section urgences de la région Ile-de-France est fixée dans le tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé.

Fait à Saint-Denis, le 07/10/2025

Le Directeur de l'Offre de soins
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Arnaud CORVAISIER

ANNEXE – ARRÊTÉ N°DOS – 2025/3997

Composition du Comité d'allocation de ressources – section Urgences
Région d'Ile-de-France

COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF D'ALLOCATION DES RESSOURCES		
SECTION URGENCES		
Représentants des organisations des établissements de santé publics et privés		
Fédération Hospitalière de France (FHF)	Titulaire	Suppléant
1	Michèle GRANIER, CHSF	Thierry COHEN, PCME du CHI de Villeneuve
2	Laurence GARO, Directrice Générale adjointe des Hôpitaux Confluence	Alexandre AUBERT, Directeur Général du GHT Novo
3	Omar BELKODJA, Chef de pôle territorial des Urgences, Grand hôpital de l'Est Francilien	Souad LE PORT, PH urgences GHEF et responsable SSE
4	Isabelle PERSEC, Déléguée régionale - FHF Ile-de-France	
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP)	Titulaire	Suppléant
5	Antoine VIEILLARD-BARON, Directeur médical - AP-HP	Laurence ARROUY, Cheffe de projet urgences - AP-HP
6	Camille DUMAS, Directeur DEFIP - APHP	Céline MOREAU - APHP
7	Hélène GOULET, Chef de service des Urgences, Hôpital Tenon APHP	Sébastien BEAUNE, Chef de service des urgences d'Ambroise Paré - APHP
Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)	Titulaire	Suppléant
8	Julie CHASTRES, Directrice Générale - Hôpital Saint-Camille	Syvie ESCALON, Directrice du développement - Hôpital Foch
9	Olivier GANANSIA, Chef de service des Urgences - Hôpital Paris Saint-Joseph	Julien BERNARD, Chef de service des Urgences - Hôpital Saint-Camille
Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)	Titulaire	Suppléant
10	Alexandre BREIL, Directeur des opérations adjoint, Ramsay santé	Atika ALAMI, Directrice générale territoire Ile-de-France VIVALTO
11	Hélène KISLER, Déléguée Générale FHP IDF	Olivier CHALMEAU, Délégué régionale FHP Ile-de-France

Service de Santé des Armées (SSA)	Titulaire	Suppléant
12	Stéphane TRAVERS, Médecin-Chef de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris	Florent MARCHANDOT, Chef de service des urgences de l'hôpital Bégin
Représentants en région des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes		
SUDF	Titulaire	Suppléant
13	Pierre CARLI, représentant SUDF	Eric LECARPENTIER, Chef du SAMU 94 - Henri Mondor
14	Agnès RICARD-HIBON, SAMU 95 – NOVO site Pontoise	Olivier RICHARD, Chef du SAMU 78 – CH Versailles
AMUF	Titulaire	Suppléant
15	Patrick PELLOUX, Président AMUF	<i>En attente de désignation</i>
16	Bruno FAGGIANELLI, Secrétaire général AMUF	Christophe PRUDHOMME, PH SAMU 93
SNUHP	Titulaire	Suppléant
17	Christophe QUILLEC, Hôpital Privé d'Antony	Christophe BONGRAND, Médecin urgentiste - Urgences - Hôpital Privé Armand Brillard
18	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
Représentants des associations d'usagers et de représentants des familles		
	Titulaire	Suppléant
19	Paulette MORIN, Présidente Association française des syndromes de Marfan et apparentés (AFSMA)	Alain SZENKER, Association des Paralysés de France
20	Mohammed GHADI, Secrétaire général Association des familles victimes du saturnisme (AFVS)	Olivier BAUDRY, AFM Téléthon
21	Patrick DUBOIS, Président Association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH 75)	Frédéric FAUVEAU, Vice-Président Association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH 75)

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-07-00006

Arrêté n°2025/34 modifiant la liste des membres
de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie d'Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n°2025/34

Arrêté modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-1 et L1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° 2025/27 du 29 août 2025 modifié fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté DS n°104/2024 du 18 juin 2024 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- VU** La désignation : :

Au sein du collège 7 des offreurs des services de santé :

- **Au titre des Etablissements publics de santé de Monsieur Damien HUGOT (FHF IDF)** en tant que titulaire en remplacement de Monsieur Eric CLAPIER

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3** : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait, à Saint-Denis le 07 octobre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Denis ROBIN

Par délégation,

Signé

Corentine NEPPEL
Directrice adjointe en charge de la
démocratie en santé
Direction de la démocratie en santé et
de la communication - DESCOM

ANNEXE

Composition de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

1. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales :

a) Pour le Conseil régional d'Île-de-France :

Titulaires	Suppléants
Madame Farida ADLANI, vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, conseillère régionale
Monsieur Pierre DENIZIOT, conseiller régional	Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, conseillère régionale
Madame Christel ROYER, conseillère régionale	Madame Sylvie CARILLON, conseillère régionale

b) Pour les Conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame la Présidente du Conseil de Paris ou son représentant titulaire : Madame Anne-Claire BOUX	Monsieur Jacques GALVANI, conseiller départemental Madame Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris, en charge des Seniors et des Solidarités entre les Générations
Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ou son représentant titulaire : Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente déléguée de l'enfance, de la famille et de la présence médicale	Monsieur Bernard COZIC, vice-président délégué aux solidarités Madame Véronique VEAU, conseillère départementale
Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines ou son représentant titulaire : Madame Marie-Hélène AUBERT, vice-présidente déléguée à l'Autonomie et à la Coopération décentralisée	Monsieur Marc HERZ, conseiller départemental
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne ou son représentant titulaire : Madame Cendrine CHAUMONT, conseillère départementale	Madame Marie-Claire CHAMBARET, vice-présidente en charge de l'autonomie
Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant titulaire : Madame Alexandra FOURCADE, conseillère départementale déléguée aux Séniors, à l'Autonomie et à la Santé	Madame Rita DEMBLON-POLLET, conseillère départementale déléguée à la Famille

Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ou son représentant titulaire : Madame Magalie THIBAULT, vice-présidente du Conseil départemental	Monsieur Stéphane BLANCHET, vice-président du Conseil départemental
Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal
Madame la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise ou son représentant titulaire : Madame Laetitia BOISSEAU	Madame Anne FROMENTEIL, Conseillère départementale en charge de la Santé Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, Vice-président du Conseil départemental délégué à la Vie Sociale, à l'Insertion, au Logement Social et à la Santé.

c) Pour les représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Claude ROCHER, adjoint au maire de Boulogne-Billancourt (92)	En attente de désignation
Monsieur Thomas CHAZAL, maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron (93)
Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles (78)	Monsieur Joël GALLIMIDI, adjoint au maire de Montmorency (95)

2. Pour le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine THUILLIER - Petits frères des pauvres	Monsieur Ouramdane GAYA - Association de conseil et d'insertion
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF

Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés	Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap
Madame Dominique LAMARCHE - Association française des Hémophiles	Monsieur Thomas SANNIE - Association française des Hémophiles Madame Christine NOEL - Association française de l'Atrésie de l'œsophage
Madame Françoise PERROT – France Alzheimer Paris	Madame Dominique MATINTIKA - Association pour le droit de mourir dans la dignité
Madame Catherine BROUTIN PIOLOT - UNAFAM	Monsieur Michel BEVE - UNAFAM Monsieur Jean-Louis RADET - ARGOS 2001
Monsieur Sidi Mohammed GHADI - Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers
Monsieur Jean WILS - ALMA Paris	Madame Karine SCHWAIGHOFER - Comité de la ligue contre le cancer 93 Madame Christiane CHEVILLARD - Comité de la ligue contre le cancer 78

b) Pour les associations de retraités et de personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Louis-Pascal KNEPPERT CDCA 75	En attente de désignation
Monsieur Henri LESCAT, CDCA 77	Madame Béatrice CASANOVA, CDCA 78 Madame Myriam HEILBRONN, CDCA 91
Madame Monique ZANATTA CDCA 92	Monsieur François CHARLES, CDCA 92 Madame Christine MANUEL, CDCA 94
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Monsieur Alain GAVILLET CDCA 95

c) Pour les associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Daniel CHAZARAIN, CDCA 78	Monsieur Patrick FIZET, CDCA 93 Madame Ahlam MARQUE, CDCA 92
Monsieur Sébastien LEGOFF, CDCA 91	En attente de désignation
Monsieur Jean-Michel SECONDY, CDCA 75	Madame Françoise FALLOUS, CDCA 94

En attente de désignation	Monsieur Damien GUER, CDCA 77
---------------------------	-------------------------------

3. Pour le collège des représentants des conseils territoriaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard JABIN CTS 75	Madame Romy LASSERRE CTS 75
Madame Anne GBIORCZYK CTS77	Madame Sophie BAUER CTS 77
Monsieur Jean-Pierre AQUINO CTS 78	Monsieur Michel BUISSET CTS 78
Monsieur Jean-Louis DI TOMMASO CTS 91	Monsieur Vincent CLUZAUD CTS 91
Monsieur Francis BRUNELLE CTS 92	Monsieur Michel GIRARD CTS 92
Madame Katy BONTINCK CTS93	En attente de désignation
Monsieur Yves TALHOUARN CTS 94	Monsieur Pascal CACOT CTS 94
Madame Keltoum ROCHDI CTS 95	En attente de désignation

4. Pour le collège des partenaires sociaux :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

Titulaires	Suppléants
Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC : Monsieur José ALVAREZ	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF
Union Régionale Ile-de-France CGT : Madame Yasmina SELLOU	Monsieur Christian GUY-COICHARD Madame Corine PEREUR
Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France : Madame Isabelle CAYLA	Monsieur Philippe PATRY Madame Gwenaëlle YVINEC
CGT-FORCE OUVRIERE : Monsieur Michel LAURENT	En attente de désignation
Union Régionale CFTC Ile-de-France : Madame Corinne LAMARCQ	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

Titulaires	Suppléants
U2P (Union des entreprises de proximité) Monsieur Stéphane LEVEQUE	Madame Colette AUBRY Monsieur Mouhssine BERRADA
MEDEF- Île-de-France : Madame Nolwenn MARE	Monsieur Olivier CHALMEAU Madame Nathalie ROUANET
CPME Île-de-France : Madame Martine GUIBERT	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

5. Pour le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Gwenaëlle MORVAN - Emmaüs Solidarité	Madame Bérangère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU, Association CARITAS
Monsieur Pascal BOUCART - URIOPSS IDF	Monsieur Simon BURRUNI – URIOPSS IDF Madame Judith OLLE – URIOPSS IDF

b) Pour l'assurance vieillesse et la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Noel MOURE, Sous-Directeur du pilotage (CRAMIF)	En attente de désignation
Madame Tamou SOUARY, Présidente de la Commission Retraite et Action Sociale Ile-de-France (CNAVTS)	Madame Elsa PARLANGE, Directrice de l'action sociale IDF (CNAVTS)

c) Pour les caisses d'allocations familiales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Moulay TAHIRI, Vice-président de la CAF (94)	Madame Dolorès DAMBRIN, Administratrice de la CAF (75) Madame Marinette SOLER-KERRIEN, Présidente de la CAF (93)

d) Pour la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI, Membre du bureau Mutualité Française	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

e) Pour l'Assurance Maladie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (DCGDR - CPAM de Paris)	Monsieur Nicolas INGRAIN (DCGDR, CPAM de Paris) Monsieur Hugo CROMBEZ (CPAM de Paris)

f) Pour les établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Florian GUYOT - Association AURORE	Monsieur Fabrice DU CHATELET – Fédération Santé Habitat (FSH)

6. Pour le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Pour l'enseignement scolaire : Docteur Véronique MASSIN (Académie de Paris)	En attente de désignation
Pour l'enseignement supérieur : Docteur Hervé JAMI, Responsable du SSU (Université Paris-Est Créteil)	En attente de désignation

b) Pour les services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine AMAURY, Directrice générale du service de santé au travail SIMT (77)	Docteur Vinh NGO, Directeur du service de santé au travail centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75) Docteur Karine DURAND, Médecin coordinateur du SST HORIZON SANTE TRAVAIL (92)
Docteur Karine FERRAND, Médecin du travail du service de santé au travail AMETIF (95)	Monsieur Olivier VAN HAUWAERT, Directeur du service de santé au travail ACMS 92 Docteur Michel KLERLEIN, Médecin coordonnateur du SST d'AIR FRANCE (95)

c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Madame Valerie LEDOUR, PMI (75) Madame Julia PERRET, PMI (75)
En attente de désignation	Docteur Claudette BUISSON, PMI (91)

d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle GREMY, Personnalité qualifiée - Haut Conseil de Santé Publique	Docteur Philippe CARETTE - Institut RENAUDOT Monsieur Jean NORMAND - Association Addictions
En attente de désignation	Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie BELTZER (ORS IDF)	Madame Lydie GIBEY (CREAI Ile-de-France)

f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

Titulaires	Suppléants
Madame Agnès BAUCHE France Nature Environnement (FNE)	Madame Marion PEPIN - France Nature Environnement (FNE) Monsieur Jean-Pierre PARISOT - France Nature Environnement (FNE)

7. Pour le collège des offreurs des services de santé

a) Pour les Etablissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Damien HUGOT , Délégué régional adjoint FHF IDF	Madame Alice JAFFRE, Directrice adjointe, Centre Hospitalier de Rambouillet (FHF IDF) Madame Yolande Di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Madame Isabelle PERSEC, Déléguée régionale FHF IDF	Monsieur Vincent MICHALOUX - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP) Madame Vanessa VILLAFRANCA - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP HP)	Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de neurologie, La Pitié Salpêtrière (AP HP)
Docteur Edouard DEVAUD, Président de la CME du GHT Novo (95)	Docteur Omar BELKHODJA, PCME Grand Hôpital de l'Est Francilien Docteur Serge LOKO, Président de la CME du CH de MEULAN LES Mureaux (78)

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Docteur Ouardia OTMANI, GH Paul GUIRAUD

b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaires	Suppléants
Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Déléguée générale (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP) Madame Dominique BOULANGE, Vice-Présidente de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP)

➤ Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marc ZARKA, Clinique de L'Essonne (91)	Docteur Jérôme HORVILLEUR, Institut Cardiovasculaire Paris Sud Docteur Marine COROIR, Clinique Maussins-Nollet

c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY, Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENU COURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP IDF)

➤ Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Gérald CHOUKROUN, Pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles et Chef de service de l'USIR et du SRPR	Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP IDF) Docteur Marc BEAUSSIER : Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP IDF)

➤ Au titre des directeurs des établissements de lutte contre le cancer :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain DUCROZ, directeur général adjoint - Institut GUSTAVE ROUSSY	Madame Anne-Claire DE REBOUL, Ensemble Hospitalier de l'institut CURIE

d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ghislain PROMONET, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

- e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Romain DELMAS, Association CARITAS - Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Monsieur Eric d'ALENÇON, Fondation Partage et Vie - Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
En attente de désignation	En attente de désignation
Madame Céline LAMOUR, Directrice générale de l'UNAPEI (NEXEM)	Monsieur Jean-François GEY, Directeur général PEP de l'Essonne (NEXEM)
En attente de désignation	Madame Catherine HARPEY, Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) Madame Amaëlle PENON, Directrice générale adjointe au Handicap Groupe SOS Solidarités

- f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eddy CHENAF, Directeur EHPAD Solemnes (SYNERPA)	Madame Romy LASSERRE SAINT-MAURICE, Directrice EPHAD Péan (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP - Gestionnaire de l'EPHAD le Patio (FNAQPA)
Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF)	Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, directrice adjointe Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpads Les Marronniers (FHF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Marie DERROY chargée de mission (FEHAP IDF) Madame Sophie VILLEDIEU, Fondation Léopold Bellan (FEHAP IDF)
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Madame Brigitte VIGROUX, (URIOPSS IDF)

- g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric LEMERCIER, Directeur d'établissements (Groupe SOS)	Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppedia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional Fédération Addictions

- h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)	En attente de désignation

- i) Pour les communautés professionnelles territoriales de santé prévues à l'article L 1434-12 du Code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jonathan BRAMI, Président CPTS 92	Docteur Marie-Hélène CERTAIN, Présidente CPTS 78 Docteur Marie-Laure SALVIATO, Présidente CPTS 91

- j) Pour les associations de permanence de soins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Abraham SABBAH (CROM IDF) Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF

- k) Pour les services d'aide médicale urgente :

Titulaires	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

- l) Pour les transports sanitaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

- m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick HERTGEN, Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Monsieur Nicolas CHOSSAT, SDIS 91

- n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

- o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Fabienne ROBICHON, Présidente URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF	Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF Docteur Nicolas GOOSSENS, URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
Docteur Delphine CHADOUTAUD, Présidente de URPS - Pharmaciens IDF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages- femmes IDF - AUIF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF - AUIF
Madame Fatima SAID DAUVERGNE, URPS infirmiers IDF AUIF Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF - AUIF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF-AUIF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes- AUIF Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF AUIF Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens AUIF

- p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Luc THOMAS (Président du CROM IDF)	Docteur Eric GIBERT (CROM)

q) Pour les internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Marine LOTY (Présidente SIHP)	Maïssa BOUKERROU (présidente du SRP-IMG)

r) Pour le Ministère de la Défense :

Titulaires	Suppléants
Madame Marion AUBOIN, Médecin-chef HIA Bégin	Monsieur Gilles KERANGUEVEN

s) Pour les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) prévus à l'article L 6327-1 et suivants du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Adrien BEAUMEL, Directeur DAC 77 Nord	Monsieur Eddy HABIB, Directeur Dacs IDF Madame Christine CHANDEMERLE, Directrice DAC 92 Nord
Madame Pauline LOUIS, DAC 94	Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

8. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Olivia GROSS, titulaire de la Chaire de recherche sur l'engagement des patients, Laboratoire Educations et Promotion de la Santé, UR3412, Université Sorbonne Paris Nord Monsieur Jean-Pierre BURNIER, administrateur de l'Institut GUSTAVE ROUSSY

9. Pour le collège des membres avec voix consultative :

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique social et environnemental régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2025-09-22-00024

Arrêté modificatif portant nomination des
membres de la commission académique



DACES 3

Bureau de la Vie de l'élève
Affaire suivie par :
Alice El-Ghaba-Etienne
Tél : 01 30 83 44 37
Mél : disciplinaire-
eleves.daces3
@ac-versailles.fr
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACADEMIQUE APPELEE A STATUER SUR APPEL DES DECISIONS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES COLLEGES, DES LYCEES ET DES ETABLISSEMENTS D'EDUCATION SPECIALE AINSI QUE DES CONSEILS DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAUX

Le Recteur de l'académie de Versailles

Vu :

- le code de l'éducation, et notamment son article D.511-51 modifié par le décret n°2023-783 du 16 août 2023 ;
- l'arrêté du 14 octobre 2024 portant nomination des membres de la commission académique d'appel pour une période d'un an ;
- les arrêtés des 6 janvier, 17 février, 5 et 27 mai, 18 juin, 10 juillet et 8 septembre 2025 modifiant la composition de la commission académique d'appel ;

Considérant ce qui suit :

- Au regard de l'indisponibilité de certains membres de la commission académique d'appel entre le 22 septembre et le 5 octobre 2025, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1-26 de l'arrêté du 14 octobre 2024 est modifié comme suit :

Article 1-26 : Composition de la commission académique du 22 septembre au 5 octobre 2025

Article 1-26-a : Composition de la commission académique du 22 au 28 septembre 2025

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Valérie SERVISSOLLE	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Annie DENIBAS	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	M. Pierre-Aimé AGNEL	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	Mme Marie DOMAIN	M. Ludovic FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-26-b : Composition de la commission académique du 29 septembre au 5 octobre 2025

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Valérie LEGALLICIER	Mme Véronique PAROUTY
Chefs d'établissement	Mme Juliette AUBRY	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	M. Pierre-Aimé AGNEL	Mme Sophie BOCQUET
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	Mme Audrey PROFIZI	M. Ludovic FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté du 14 octobre 2024 modifié demeurent inchangés.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 22 septembre 2025

Signé
Étienne CHAMPION